

Pour des lacs « eau » petits soins !

Suivez nos chroniques sur la santé des lacs les jeudis dans le Nouvelliste, du 2 avril au 28 mai.

Sceptiques pour vos installations septiques ?

Non traitées ou insuffisamment traitées, les eaux usées menacent l'équilibre biologique du lac et présentent un risque pour la santé et la qualité de vie des humains. Les installations septiques déversent des contaminants tels que du phosphore et des microbes pathogènes. En effet, une grande quantité de phosphore est dommageable pour les lacs et cours d'eau, car il favorise la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. De plus, les déversements peuvent laisser écouler des microbes pathogènes pouvant être néfastes à la santé des utilisateurs du lac. Voici des bonnes pratiques simples à mettre en place pour préserver VOTRE santé et celle du lac.



Respectez la capacité de votre installation en gérant la consommation d'eau et en lui accordant des temps d'arrêt pour permettre l'oxygénation. En effet les bactéries qui épurent les eaux ont besoin d'oxygène pour travailler efficacement.

Échelonnez votre consommation tout au long de la journée et de la semaine. Évitez le gaspillage de l'eau :

- Réparez les fuites d'eau.
- Prenez des douches à la place de bains.
- Fermez le robinet lors du lavage des dents et des aliments.
- Installez des dispositifs pour économiser l'eau.



Ne jetez pas dans vos toilettes des **substances qui ne se décomposent pas naturellement** (ou très lentement) comme des mégots, des médicaments, de la peinture, des serviettes hygiéniques. Certains produits chimiques (Javel, Borax...) peuvent détruire les bactéries utiles de votre installation septique.

Privilégiez les produits domestiques **sans phosphate** et biodégradables.



Vidangez !
Tous les 2 ans pour les résidences permanentes.

Tous les 4 ans pour les résidences saisonnières.

Élément épurateur

Implantez un **bouclier végétal** dans la bande riveraine. Les plantes filtreront et absorberont une partie des nutriments.



Droit acquis ?

Certaines installations âgées ne sont pas construites selon les normes. Il est possible que vous possédiez un puisard et n'ayez pas de champ d'épuration. Vous pouvez maintenir l'installation dans cet état seulement si elle ne constitue pas une source de nuisances, de contamination des eaux de consommation, de puits ou de surface. Il est conseillé d'installer un système plus récent, respectant les normes actuelles. Saviez-vous que la durée de vie d'une installation septique bien entretenue est de 20 ans. Quel âge a la vôtre ? L'avez-vous fait inspecter récemment ? Informez-vous auprès de votre municipalité.

Ne bloquez pas l'aération de votre élément épurateur avec de l'asphalte ou des dalles. Ne stationnez pas vos véhicules et n'installez pas de terrain de jeu, ni d'arbre sur l'élément d'épuration.

Si vous envisagez de construire une installation septique, assurez-vous de respecter les normes de localisation (distance minimale d'un puits, d'un lac, d'une propriété...). Consultez votre municipalité et la loi sur la qualité de l'environnement dont est issu le règlement Q-2 ; r-8. Vous serez alors moins sceptique et mieux informé.

